

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15.012

L'An deux Mille Quinze, le 22 janvier, à 19 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 16 janvier 2015

DATE D'AFFICHAGE

Le 16 janvier 2015

ETAIENT PRESENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, Mme Eva ROY, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, M. Michel SERVIT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Florence DEAU, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. Philippe CAU représenté par Mme Eva ROY
Mme Marie-Noëlle PELTIER représentée par M. Didier QUENTIN
M. Gérard FILOCHE représenté par Mme Marie-José DAUZIDOU
Mme Marie-José DOUMECQ représentée par M. Patrick MARENGO
Mme Nancy LEFEBVRE représentée par Mme D. BARRAUD DUCHÉRON
M. Yannick PAVON représenté par Mme Dominique BERGEROT

ETAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : M. Gilbert LOUX, M. René-Luc CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 31

Mme Dominique PARSIGNEAU a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : CRECHE HALTE-GARDERIE « LES MOUSSAILLONS » - SIGNATURE D'UN
AVENANT A LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE UNIQUE AVEC LA
MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DE LA CHARENTE-MARITIME

RAPPORTEUR : Nelly SERRE

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 1^{er} avril 2010, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention de prestation de service unique avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de la Charente-Maritime, ayant pour but le versement de prestation de service unique, aux enfants relevant du régime de la Mutualité Sociale Agricole, fréquentant la structure petite-enfance municipale crèche halte-garderie « Les Moussaillons ».

Par courrier en date du 5 décembre 2014, la Mutualité Sociale Agricole de la Charente-Maritime nous a adressé un avenant à cette convention, afin de prendre en compte :

- les modifications nécessitées par la mise à disposition d'un nouvel outil donnant accès aux ressources des familles, dont le but est de faciliter le calcul de la prestation de service,
- la nouvelle date de fin de la convention au 31 décembre 2015, à la demande de la Caisse Centrale de la MSA, afin de faire coïncider cette date avec la fin de la convention d'objectif et de gestion de la MSA.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la convention de prestation de service unique 0 - 4 ans signée le 17 mars 2010,
- Vu le projet d'avenant à la convention de prestation de service unique 0 - 6 ans,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver l'avenant à la convention de prestation de service unique 0 - 6 ans et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, à signer cet avenant avec la Mutualité Sociale Agricole de la Charente-Maritime, concernant la crèche halte-garderie « Les Moussaillons ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 janvier 2015

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO